



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2023

### COMMUNE DE TRIEUX

La réunion a débuté le 30 novembre 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

#### **Membres présents :**

Monsieur BARBERIO Antoine  
Monsieur BOSSI Yoann  
Monsieur CERONE Antony  
Madame CIPRIANI Christiane  
Madame DELLES Nathalie  
Madame DEVAUX Stéphanie  
Madame FILLGRAFF Monique  
Monsieur GIANGRANDI Patrick  
Monsieur HENRY Pascal  
Monsieur KOCIAK Jean-Claude  
Madame LANDOWSKI Sylvie  
Monsieur MARZEK Jean-Pierre  
Monsieur MENGHI Marizio  
Madame MILIZIANO Jennifer  
Monsieur RIANI Gérald  
Monsieur TELLIER Olivier  
Madame THIRION-WATRIN Frédérique  
Monsieur TOMC Claude

#### **Membres absents représentés :**

Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme CIPRIANI Christiane  
Madame Mme SABBA Barissa Pouvoir donné à THIRION WATRIN Frédérique  
Monsieur THOMAS Julien Pouvoir donné à M BOSSI Yoann

#### **Membres absents excusés :**

Madame DURLA Jocelyne  
Madame VAN MEEL Lucie

#### **Secrétaire de séance :** Monsieur BOSSI Yoann

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

#### **Ordre du jour :**

Révision statutaire du CRW  
Orne THD  
Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAERN)  
Fourrière du Jolibois : adhésion Bouligny et Luttange  
Décisions modificatives n° 5 et 6  
Motion pour la déclaration des droits des personnes sans abri  
Prime aux agents communaux

- Questions diverses

\* Convention partenariale entre la trésorerie et la commune

#### **092.2023 - Révision statutaire du CRW**

Lors du Comité Syndical du 27 septembre 2023, l'assemblée délibérante du CRW a approuvé de passer de la norme comptable M14 à M57, pour ce faire le syndicat doit constituer une régie pour l'exercice de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques.

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la révision statutaire du CRW

**21 voix pour**

#### **093.2023 - Orne THD**

M. Tellier informe le conseil lors de la dernière assemblée générale d'Orne THD, il explique que les comptes sont bons et qu'ils améliorent le réseau fibre sur tout le territoire. M Tellier explique également qu'il y a lieu d'approuver les rapports de gestion, rapport 2022-2023 et le rapport du président d' Orne THD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces rapports à l'unanimité

**21 voix pour**

#### **094.2023 - Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAERN)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu les statuts de la commune de Trieux,

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Pour ce faire, une des dispositions est de demander aux communes d'identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

D'après l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal a :

Organisé une concertation publique selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation du 23/10/2023 au 24/11/2023,
- Mise à disposition d'une adresse mail : [secretariat@coeurdupayshaut.fr](mailto:secretariat@coeurdupayshaut.fr) en lien avec la communauté de communes,
- Communication via le site de la Communauté de Communes

Cette concertation a permis l'identification de la zone suivante :

Photovoltaïque au sol : Parcelle AC 0475 (3,8 ha)

Après avoir entendu le Maire M. Jean-Claude KOCIAK,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

Demande le classement de la zone nommée au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestres de production d'énergies renouvelables,

Décide de transmettre ces informations à la Communauté de Communes pour un recensement à l'échelle intercommunale.

## **21 voix pour**

### **095.2023 - Fourrière du Jolibois : adhésion Bouligny et Luttange**

M. Le maire informe le conseil que les communes de Bouligny et de Luttange ont adhéré à la fourrière du Jolibois. M. Le maire n'est pas contre de nouvelles adhésions, mais regrette l'allongement du délai d'intervention.

Le conseil municipal après discussion, à l'unanimité décide d'approuver ces adhésions

## **21 voix pour**

### **096.2023 - Décisions modificatives n° 5**

Pour équilibrer le budget communal, il y a lieu de faire quelques modifications en fonctionnement :

M Tellier explique pour éviter une mauvaise surprise et l'impossibilité de payer la dernière facture annuelle énergétique, il est préférable d'ajouter +6000€ à L'article 60612(011) : Energie-Electricité.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Énergie – Électricité	6 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-3 000,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	-3 100,00		
6288 (011) : Autres	100,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à la majorité (4 abstentions, 17 pour)

**Abstention** : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABB Barissa, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

**Pour** : M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKI Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude

#### 097.2023 - Décisions modificatives n° 6

Pour équilibrer le budget communal, il y a lieu de faire quelques modifications en investissement :

M Tellier informe le conseil qu'il est nécessaire d'équilibrer les articles 212,2131,2188 au détriment de l'article 2157 car des travaux sont prévus avant la fin de l'année. La carte mère du feu tricolore devant la mairie est certainement hors de fonctionnement. A l'heure actuelle, nous sommes toujours en attente du devis, nous savons que cette situation reste problématique et dangereuse mais nous faisons de notre mieux pour sécuriser ce passage par des élus à l'entrée et à la sortie de l'école.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
212 (21) : Agencements et aménagements d	4 500,00		
2131 (21) : Bâtiments publics	7 000,00		
2157 (21) : Matériel et outillage technique	-13 500,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	2 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à la majorité (4 abstentions, 17 pour)

**Abstention** : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABB Barissa, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

**Pour** : M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKI Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude

#### **098.2023 – Motion pour la déclaration des droits des personnes sans abri**

M. Le Maire expose la déclaration des droits des personnes sans abri de la fondation Abbé Pierre.

Après discussion, le conseil municipal approuve la déclaration des droits des personnes sans abri à l'unanimité.

**21 voix pour**

#### **099.2023 – Prime exceptionnelle aux agents communaux**

M. Le Maire explique qu'il souhaiterait attribuer une prime exceptionnelle aux agents communaux. M. Tellier souligne que l'ensemble des agents a un taux d'absentéisme ou maladie particulièrement très faible. La prime proposée est de 250€ net.

Après discussion, la prime de 250 € net par agent est approuvée à l'unanimité (agents ayant au moins un an d'ancienneté et viendra s'ajouter au RIFSEEP)

**21 voix pour**

#### **Questions diverses**

##### **Convention partenariale entre la trésorerie et la commune.**

M Tellier informe le conseil que la convention partenariale avec la trésorerie de Briey nous aidera à consolider et formaliser des relations déjà établies. Cette démarche volontaire permettra de reformer le travail de nos deux entités et de partager le cas échéant les responsabilités. Cette démarche va accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de nos services avec ceux de la trésorerie.

Dans un premier temps, un état des lieux partagé entre les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Nous allons travailler sur les 4 axes suivants :

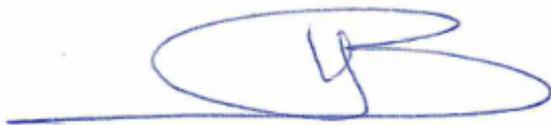
- Axe 1 : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable (rapprochement des services) ;
- Axe 2 : Améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et faire progresser les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- Axe 3 : Offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne et financier (amélioration du suivi des comptes de bilan, fiabilisation des comptes dans l'optique de la mise en place définitive de la synthèse de la qualité des comptes) ;
- Axe 4 : Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des décideurs.

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises. Le suivi sera réalisé au moyen d'un tableau de bord mis en place par la trésorerie de Briey.

Cette convention est le résultat de l'excellent travail de nos agents, elle est signée pour une période de 5 ans.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h20.

Monsieur BOSSI Yoann  
Secrétaire de séance



Monsieur KOCIAK Jean-Claude,  
Maire

